

# ÉCULLY **Michel Vergnaud : un contribuable écullois en vigie sur le Rhône**

**Initiative.** À l'origine de l'association des Contribuables actifs du Lyonnais (Canol), en 1999, Michel Vergnaud a fait de sa retraite un temps d'activité on ne peut plus efficace.

« J'ai fait ma carrière chez IBM, explique Michel Vergnaud. Je me suis retrouvé en préretraite. Avant des compétences en matière de gestion, j'ai été joint par Georges Colin, préoccupé comme moi par la défense des contribuables. C'est ainsi que Canol a démarré. »

## Des contribuables en colère

Quatorze ans plus tard, l'association ne compte pas moins de 1 300 adhérents. Dominique Gailliot fait partie des plus récents : « J'ai rejoint l'association sous l'effet d'un ras-le-bol devant mes feuilles d'impôt, en

voyant ce qui en est fait ». Cette étincelle de colère ne doit rien à une idéologie partisane. La démarche de Canol est purement citoyenne : elle entend contrôler les dépenses locales votées par les élus, mettant ainsi en œuvre une forme de démocratie locale, à initiative populaire.

## Réduire le gaspillage de l'argent public

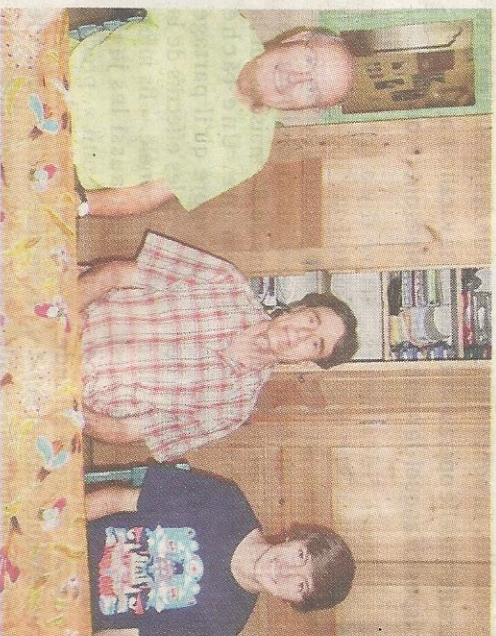
« Nous sommes apolitiques et ne recevons aucune subvention, précise Michel Vergnaud. Nous cherchons à réduire le gaspillage de l'argent public, lequel provient toujours des impôts et taxes payés par les contribuables. Nous débuis-

sons les dépenses excessives ou indues, irrégularités, manques de concurrence, abus de pouvoir, opacité de domaines associatifs en tiers vivant de subventions sans aucun contrôle et en toute impunité. »

Hugo, en vacances au chemin des Rivières, écoute son grand-père évoquer avec aisance et précision les millions d'euros bizarrement engloutis... Dans quelques semaines, il rentrera en 1<sup>re</sup> section économique et sociale, ce qui n'est sans doute pas un hasard.

## De bons résultats

Canol plus que son président, Hugo, ne se paie de mots. Un travail précis et rigoureux permet de débusquer des inobservances de la loi ou des règlements, de la part des administrations. L'association rédige alors des courriers d'observations, des lettres ouvertes, ou dépose des requêtes au tribunal administratif. Canol peut afficher aujourd'hui un bon nombre de jugements favorables et de résultats obtenus. Ainsi, par exemple, le respect de la loi sur l'aménagement et



■ Michel Vergnaud (le président), Dominique Gailliot (le nouvel adhérent) et Hugo (le petit-fils). Photo Jean Desfonds

la réduction du temps de travail (ARTT) au département du Rhône et à la Ville d'Écully ; la condamnation d'un élu, à Tarare, pour prise illégale d'intérêt ; l'arrêt de l'achat de places de match de l'OL, par le Département du Rhône

(800 000 € par an), pour mentionner que quelques-uns des nombreux résultats significatifs. Les publications de Canol sont désormais lues avec attention par les élus : « Surtout quand ils sont dans l'opposition ! », précise Michel Vergnaud avec humour. L'action de

l'association incite en tout cas nombre de collectivités locales, se sentant surveillées, à réduire dépense et taxes. Et si l'on en croit l'intérêt manifesté par Hugo, cette vigilance citoyenne n'est pas prête de s'éteindre ! ■

1 300

C'est le nombre d'adhérents de l'association Contribuables actifs du Lyonnais (Canol), créée il y a 14 ans.

Deux sites internet pour connaître les analyses de Canol :  
- [www.canol.fr](http://www.canol.fr) donne une large information sur la fiscalité locale des collectivités du Rhône et les actions en cours.  
- [www.canol-tv.fr](http://www.canol-tv.fr) propose des courtes vidéos servant d'avertissement sur des sujets d'actualité.  
Cinq bulletins par an : quatre pages denses sur la gestion et les décisions des collectivités du Rhône, ainsi que les actions menées par Canol contre les gaspillages d'argent public.  
Contact : [canol69@orange.fr](mailto:canol69@orange.fr)  
Tél. 04 78 35 32 74.